



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :
ASSOCIATION LE PATIO –
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT

Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

DOSSIER N° 12 : ASSOCIATION LE PATIO – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

L'association « Le Patio » a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion de l'espace de travail partagé et collaboratif du Bouscat ainsi que le développement et l'organisation d'événements et d'animations à destination des acteurs économiques locaux, en lien avec les services de la commune.

Pour atteindre leurs objectifs communs de développement économique, la Ville et l'association ont formalisé leurs engagements réciproques au sein d'une convention de partenariat triennale. Arrivant à son échéance au 31 mars 2018, cette convention a été prolongée par décision du Conseil Municipal du 6 Février 2018 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 mars 2019.

Ce prolongement d'un an devait permettre d'assurer la transition jusqu'à la mise en œuvre des projets d'extension de l'espace de coworking et de création d'un incubateur d'entreprises. Or, les différentes procédures préalables à la réalisation des travaux de rénovation (procédure de marché public de travaux, commission accessibilité et sécurité incendie) imposent un délai supplémentaire pour que l'association puisse prendre possession des nouveaux locaux et y développer son activité.

Il est donc proposé de proroger la convention de partenariat pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat du 1^{er} juin 2015 entre la ville du Bouscat et l'association « Le Patio », d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2018,

VU l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 31 mars 2018 entre la ville du Bouscat et l'association « Le Patio »,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de partenariat ci-annexé,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les baux locatifs associés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,


Patrick BOBET

V.
37